

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Compte rendu du conseil de communauté du 22 09 2020

L'an deux mille vingt, le vingt deux septembre à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompain, dûment convoqués par le Président Nathalie BABOUHOT, le seize septembre deux mille vingt, se sont réunis à Dompain (Salle polyvalente).

Présents :

Messieurs et Mesdames

LES ABLEUVENETTES Jérôme CONTEJEAN (maire) - **AHÉVILLE** Véronique MUNIÈRE (maire) – **AMBACOURT** André OSWALD (maire) - **AVILLERS** Denis BASTIEN (maire) – **AVRAINVILLE** Michel FORTERRE (maire) – **BAINVILLE Aux SAULES** - Gérald NOEL (maire) – **BATTEXEY** Claude TALLOTTE (maire) – **BAUDRICOURT** Didier CHERRIER (maire) – **BAZEGNEY** Serge L'HÔTE (maire) - **BEGNECOURT** Fabien GUERICOLAS (suppléant) - **BETTONCOURT** Jean-Marie BRIGEOT (maire) - **BOCQUEGNEY** Michèle CLAUDÉ (1^{ère} Adjointe) - **BOULAINCOURT** Jean-Christophe HALLUIN (maire) – **BOUXIERES-aux-BOIS** - Philippe PERREIN (maire) – **BOUXURULLES** Jean VAUBOURG (maire) - **BOUZEMONT** Laure THOUVENIN de VILLARET (maire) – **CHAUFFECOURT** Michel DEL (maire) – **CIRCOURT** Émilien JEANDEL (maire) – **DAMAS-et-BETTEGNEY** Claude MAIRE (maire) - **DERBAMONT** Christian VAILLANT (maire) – **DOMBASLES-EN-XAINTOIS** René GASQUIN (maire) – **DOMMARTIN-aux-BOIS** Patrick RAMBAUT (maire) – **DOMPAIRE** Philippe FERRATIER (maire) – Sandrine MARTIN (1^{ère} Adjointe) – Pascal CROCHETET (Adjoint) - Géraldine SERRA (Adjointe)– **EVAUX-et-MENIL** Danielle IZZILLO (maire) – **FRENELLE-LA-GRANDE** Christian DENIS (maire) – **FRENELLE-LA-PETITE** Jean-Claude SANCIER (maire) – **GELVECOURT-et-ADOMPT** Marc GUILLER (maire) – **GIRCOURT-Les-VIEVILLE** Arnaud JEANDEL (maire) - **GORHEY** Isabelle LAURENT (maire) – **GUGNEY-AUX-AULX** Rémy VAUDOIS (maire) - **HAGECOURT** Philippe TISSIER (maire) – **HAROL** Gérard AUBRY (maire) – Emmanuel MARCHAL (1^{er} adjoint) - **HENNECOURT** Christine ADAM (maire) – **HYMONT** Cyrille GAUTHIER (Délégué) - **JORXEY** M. LEON (suppléant) – **JUVAINCOURT** Yves CLAUDE (maire) - **LEGEVILLE-ET-BONFAYS** François COLIN (maire) - **MADECOURT** Mme Dominique SERDET (maire) – **MADEGNEY** Thierry CHAPELIER (maire) – **MADONNE-et-LAMEREY** Alain MOUROT (maire) – **MARAINVILLE-Sur-MADON** Anne SIMONIN (maire) – **MARONCOURT** Bernard ANNEN (Délégué) – **MATTAINCOURT** Joris HURIOT (maire) – Christine MARCHAL LABAYE (1^{ère} Adjointe) Janine TRELAT (Adjointe) – **MAZIROT** Dominique MAILLARD (maire) – **MIRECOURT** Nathalie BABOUHOT (présidente) – Élisabeth BARBIER (Déléguée) – Danièle CHIARAVALLI (Adjointe) – Philippe DAVAL (Délégué) – Jean-Luc FERRY (délégué) - Fabien MALLERET (Délégué) – Marie-Odile MOINE (Déléguée) – Marie-Laure PREAUT (Déléguée) - Roland RUGA (Adjoint) – Yves SÉJOURNÉ (maire) – Daniel SERDET (Adjoint) – Anne SILLON (Déléguée) – M-Françoise VIDAL (Adjointe) – **OELLEVILLE** Yveline HERBELOT (maire) – **PIERREFITTE** Laurent HAYOTTE (maire) – **POUSSAY** Philippe LARCHER (maire) – Serge RENAUX (1^{er} adjoint) – **PUZIEUX** Philippe NICOLAS (maire) – **RACECOURT** Joachim FRANQUEVILLE (maire)– **REGNEY** Joël PINOS (maire) - **REMICOURT** Philippe GIRON (maire) – **REPEL** Denny PERRIN (maire) – **ROUVRES-EN-XAINTOIS** Marie-Brigitte FRAMENT (maire) – **St-PRANCHER** Jean-Claude GERARD (maire)– **THIRAU COURT** Ervè PERRIN (maire) - **TOTAINVILLE** Christian THOUVENIN (maire) – **VALLEROY-aux-SAULES** Gérard GREPINET (maire) - **VARMONZEY** Jean-Marie MANGIN (maire) – **VAUBEXY** Jean-Marie CLAUDEL (maire) – **VELOTTTE-et-TATIGNECOURT** Jean-Luc HUEL (maire) – **VILLERS** Marilyn VANTINI (maire) – **VILLE-sur-ILLON** Colette COMESSE-DAUTREY (maire) – David VILLIERE (1^{er} adjoint) – **VOMECOURT-sur-MADON** Corinne NICOLAS (maire) - **VROVILLE** Stéphane BISCH (maire) - **XARONVAL** Cédric MENETRIER (maire).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Absents :

BETTEGNEY St Brice Jean-François VIRION (maire) – **BIECOURT** Roland TOCQUARD (maire) - **BLEMEREY** Hedwige HENRION (maire) - **CHEF-HAUT** Jean-Claude LITAIZE (maire) – **DOMVALLIER** Serge VALANCE (maire) - **MIRECOURT** – Valérie CLEMENT (Déléguee) - Christine FROMAIGEAT (Déléguee) - Patrice JAMIS (Délégué) – Jean-François LAIBE (délégué) - Bruno WALTER (Adjoint) - **PONT-sur-MADON** David PREVOT-PIERRE (maire) – **RAMECOURT** Laurent COMESSE – **RANCOURT** Alain CLOCHEY (maire) - **RAPEY** Alain BARBE (maire)– **St-VALLIER** Julien NAGELEISEN (maire)

Absents excusés ayant donné pouvoir : de **MIRECOURT** Bruno WALTER à Yves SÉJOURNÉ ;
de **RANCOURT** Alain CLOCHEY (maire) à **VALLEROY-aux-SAULES** Gérard GREPINET (maire)

Secrétaire de séance : Cyrille GAUTHIER

Quorum : 86 présents + 2 pouvoirs = 88 votants

L'ordre du jour de la séance :

- Présentation du service Assainissement
 - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
 - Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;
 - Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;
1. Conseil intercommunal de prévention de la délinquance ;
 2. Commission locale d'évaluation des charges transférées ;
 3. Commission intercommunale des impôts directs ;
 4. Rapport d'activités de l'année 2019 de la CCMD ;
 5. Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement de l'année 2019 ;
 6. Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2019 ;
 7. Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux pour l'année 2021 ;
 8. Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets
 9. Demande de Fonds de concours de la commune de Mirecourt pour le projet de Maison du Stade ;
 10. Création d'un emploi de Directeur Général Adjoint des Services ;
 11. Tableau des effectifs ;
 12. Tableau des régimes indemnitaires ;
 13. Questions et informations diverses.

Présentation du service Assainissement par Thierry JUNGKER (Directeur des services techniques)

Madame le Président indique que la présentation qui devait être faite du service ordures ménagères ne pourra pas l'être en raison de la septaine de l'agent chargé de ladite communication.

Monsieur Thierry JUNGKER prend la parole afin de présenter le service assainissement de la Communauté de Commune (moyens humains, moyens matériels, estimation de la population desservie, effluents traités, réseau de collecte, unités de traitement, indice de performance, taux de raccordement, conformité des équipements, tarification du service, ressources, dépenses de fonctionnement, conclusions, perspectives et traitement non collectif).

Monsieur JUNGKER conclut sur la question de l'adhésion au SDANC et de la rencontre qui s'est déroulée aujourd'hui avec ledit syndicat.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Question de Monsieur Philippe PERREIN : ce dernier s'interroge sur la date à laquelle une harmonisation des redevances pourra être pratiquée.

Madame le Président répond qu'une étude sera réalisée à ce sujet et qu'elle inclura également la question de la contribution de gestion des réseaux unitaires et qui devra d'ailleurs prendre en compte la perspective d'une prise de compétence eau en 2026.

Question de Monsieur Gérard NOEL : il demande pourquoi les quantités collectées provenant de l'hôpital de RAVENEL sont précisées dans la présentation faite et pas celles des EPHAD, par exemple.

Il lui est répondu qu'il s'agissait d'une possibilité technique de chiffrer, ce qui n'était pas le cas pour les autres établissements.

Question de Monsieur le vice-président Jean VAUBOURG : La 4ème tranche de l'assainissement non collectif est-elle prévue ?

Il est répondu que non, notamment en raison de l'arrêt des subventions de l'agence de l'eau. On envisage de réfléchir sur l'opportunité du transfert au SDANC de la compétence entretien.

Monsieur Patrick RAMBAUT : Sur cette question de transfert de compétence de l'eau, il s'interroge sur le positionnement des syndicats présents sur le territoire, qu'il conviendrait d'interroger avant de lancer une étude.

Madame le Président a répondu qu'ils seront consultés et que la loi prévoit un certain nombre de mesures.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;**

VOTE : unanimité

- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :**

- *Décision n°2020-42 du 27/08/2020 : Fixation des tarifs d'entrée au cinéma RIO pour l'opération « Ciné-cool » ;*

- *Décision n°2020-43 du 27/08/2020 : Signature d'une convention électronique des actes au représentant de l'État ;*

- *Décision n°2020-44, 45, 46 et 47 du 28/08/2020 : Signature de conventions de mise à disposition d'agents intercommunaux (exerçant les fonctions de secrétaires de mairie) auprès de la commune de VALLEROY-LE-SEC (10h hebdo), PUZIEUX (7h hebdo), LES VALLOIS (7h hebdo), RAMECOURT (4h hebdo)*

VOTE : unanimité

- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :**

- *Décision n°2020-09 du 29/07/2020 : Plan de financement du projet d'élaboration d'un schéma cyclable ;*

- *Décision n°2020-10 du 29/07/2020 : Création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel à compter du 31 juillet 2020 à temps non complet de 7h00 hebdomadaires afin de répondre à un besoin de secrétaire de mairie ;*

- *Décision n°2020-11 et 12 du 29/07/2020 : Modifications de durées de service d'agents intercommunaux ;*

- *Décision n°2020-13 du 29/07/2020 : Création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine contractuel à compter du 1er septembre 2020 à temps complet (prolongation d'un contrat pour le Musée de la Lutherie) ;*

- *Décision n°2020-14 du 18/08/2020 : Cession à la SCI de la Menuiserie d'un ensemble foncier (parcelle et bâtiments) de l'ensemble industriel ex-ECB à Poussay ;*

- *Décision n°2020-15 du 02/09/2020 : Plan de financement du projet de rénovation des courts de tennis de Mirecourt et Mattaincourt ;*

VOTE : unanimité

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

I. Conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD)

Madame Françoise VIDAL (Vice-présidente) rappelle les points suivants :

Attributions du CISPD :

- Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ;
- Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsque le maire et le préfet, après consultation du procureur de la République et avis du conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion ;
- il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

Composition :

Présidé par le Président, le CISPD comprend notamment :

- le préfet et le procureur de la République, ou leurs représentants ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- des représentants des services de l'Etat désignés par le préfet ;
- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le président du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance après accord des responsables des organismes dont ils relèvent. En tant que de besoin et selon les particularités locales, des maires des communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associés aux travaux du conseil.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres suivants

Présidence de la commission : Nathalie BABOUHOT

Titulaires : SERDET Daniel, SEJOURNE Yves, VIDAL Françoise, FERRATIER Philippe, GAUTHIER Cyrille, COMESSE-DAUTREY Colette, LARCHER Philippe, VALANCE Serge, MAILLARD Dominique, MARCHAL Emmanuel, VANTINI Marilyna, PREAUT Marie-Laure.

2. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Madame le Président rappelle les points suivants :

Missions :

La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à la CCMD et correspondant aux compétences dévolues à la CCMD.

Elle doit rendre un rapport sur l'évaluation du montant des charges transférées lors de tout transfert de charges.

Composition :

La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT. Pour autant, chaque commune membre de l'EPCI doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT.

Le conseil communautaire en détermine sa composition à la majorité des deux tiers.

Lors de la séance du 8 juillet 2020, le Conseil de Communauté avait décidé de définir le nombre de délégué par commune siégeant à la CLECT de la manière suivante :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 1 titulaire + 1 suppléant par commune
 - 3 titulaires + 3 suppléants pour Mirecourt
- Soit 78 titulaires + 78 suppléants au total.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres désignés par les conseils municipaux.

3. Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Madame le Président rappelle les points suivants :

Missions :

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Composition :

Cette commission est composée :

- du président de l'EPCI, président de la commission ;
- de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (40 personnes) proposée sur délibération de l'organe délibérant.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les membres suivants :

Présidente membre de droit : Nathalie BABOUHOT	
20 commissaires titulaires	20 suppléants
1. ADAM Christine (Hennecourt)	1. TOCQUARD Roland (Biécourt)
2. BISCH Stéphane (Vroville)	2. DEL Michel (Chauffecourt)
3. BASTIEN Denis (Avillers)	3. LITAIZE Jean-Claude (Chef-Haut)
4. COMESSE-DAUTREY Colette (Ville sur Illon)	4. HENRION Edwige (Blémery)
5. MAILLARD Dominique (Mazirost)	5. PERRIN Denny (Repel)
6. FERRATIER Philippe (Dompaire)	6. CLAUDE Yves (Juvaincourt)
7. LARCHER Philippe (Poussay)	7. CHERRIER Didier (Baudricourt)
8. GIRON Philippe (Remicourt)	8. COMESSE Laurent (Ramecourt)
9. HURIOT Joris (Mattaincourt)	9. GREPINET Gérard (Valleroy aux Saules)
10. HUEL Jean-Luc (Velotte et Tatignécourt)	10. THOUVENIN de VILLARET Laure (Bouzemont)
11. GAUTHIER Cyrille (Hymont)	11. RAMBAUT Patrick (Dommartin aux Bois)
12. THOUVENIN Christian (Totainville)	12. GUILLER Marc (Gelvecourt et Adompt)
13. VAUBOURG Jean (Bouxurulles)	13. ANNEN Bernard (Maroncourt)
14. SEJOURNE Yves (Mirecourt)	14. FRANQUEVILLE Joachim (Racécourt)
15. VIDAL Françoise (Mirecourt)	15. PINOS Joël (Regney)
16. CLOCHEY Alain (Rancourt)	16. VALANCE Serge (Domvallier)
17. NICOLAS Corinne (Vomécourt)	17. PERREIN Philippe (Bouxière aux Bois)
18. MARTIN Sandrine (Dompaire)	18. CLAUDEL Jean-Marie (Vaubexy)
19. PERRIN Ervé (Thiraucourt)	19. SANCIER Jean-Claude (Frenelle la Petite)
20. CLAUDE Michel (Bocquegney)	20. FRAMENT Marie-Brigitte (Rouvres-en- Xaintois)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

4. Rapport d'activités de l'année 2019 de la communauté de communes

Madame le Président rappelle que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser et d'adresser à chaque maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'adopter rapport annuel d'activité de l'année 2019 de la communauté de communes (tel qu'annexé à la présente délibération) ;
- de charger le Président d'adresser ledit rapport à chacune des communes membres.

5. Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement de l'année 2019

Madame le Président rappelle que les articles D.2224-1 à D.2224-5 du le Code Général des Collectivités Territoriales imposent de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif ou d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (2 abstentions), décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité d'assainissement de l'année 2019.

6. Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2019

Madame le Président rappelle que les articles D.2224-1 à D.2224-5 du le Code Général des Collectivités Territoriales imposent de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal.

A noter que ce rapport ne concerne pas le territoire des 32 communes incluses dans le périmètre du SICOTRAL (ancienne communauté de communes du Secteur de Dompaire).

Monsieur Michel FORTERRE intervient pour comparer le service de gestion des déchets avec le SICOTRAL en regrettant la différence de gestion des services, l'un ayant adopté la taxe sur les ordures ménagères, l'autre la redevance sur les ordures ménagères.

Madame le Président BABOUHOT répond que la différence s'explique historiquement mais également par

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

le fait qu'il ne s'agit pas de la même population et du même type d'habitat. Ils fonctionnent de manière différente. Elle précise que le SICOTRAL sera présenté au prochain Conseil Communautaire.

Il y a des objectifs à fixer. Madame le Président a demandé à la commission de faire toute proposition avant qu'un débat puisse être organisé en Conseil.

Monsieur Fabien MALLERET se pose la question du devenir des déchets verts compostés à RAMBERVILLERS.

Il lui a été répondu que si RAMBERVILLERS prenait gratuitement les déchets verts, il ne les redistribuait pas gratuitement. Cette redistribution d'ailleurs aurait un coût puisqu'il conviendrait de traiter ledit compost.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2019.

7. Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux pour l'année 2021

Conformément aux dispositions de l'article 1521-III du Code Général des Impôts, la communauté de communes a la possibilité d'exonérer de TEOM les entreprises faisant appel à un prestataire privé pour la collecte et le traitement de leurs déchets.

Après examen des dossiers de demandes d'exonérations, les sociétés et particuliers ci-dessous font appel à un prestataire privé pour la collecte et le traitement de leurs déchets ou ne sont pas intégrés dans le périmètre de fonctionnement du service de collecte, et peuvent donc bénéficier de l'exonération de TEOM au titre de l'année 2021.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux pour l'année 2021, les entreprises et particuliers suivants :

Entreprises	Adresses	Communes
Auberge du Parc	142 La Gare	88500 ROUVRES-EN-XAINTOIS
Carrefour Market	Rue du Pré Paradis	88500 MIRECOURT
Free Kart 88	Aéropôle Sud Lorraine	88500 JUVAINCOURT
Graines Baumaux	2, rue de la ferme du Château	88500 MAZIROT
Intermarché	Rue Saint-Maurice	88500 MIRECOURT
Lidl	Avenue Victor Hugo	88500 MIRECOURT
Match	1370 Rue de Mirecourt	88500 POUSSAY
Métalec	Rue de Bourgogne	88500 JUVAINCOURT
SARL Haut du Perlux	Haut du Perlux	88500 DOMBASLE-EN-XAINTOIS
Vosges Aéroport	Aéroport Épinal Mirecourt	88500 JUVAINCOURT
Particuliers	Adresses	Communes
M. MULOT Eric	5 route de Mirecourt	88500 VROVILLE

8. Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi dans le cadre Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de désigner M. BISCH Stéphane membre titulaire et M. SANCIER Jean-Claude membre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

suppléant à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi dans la cadre du Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

9. Demande de Fonds de concours de la commune de Mirecourt pour le projet de rénovation de la Maison du Stade

La commune de Mirecourt a sollicité la communauté de communes pour l'obtention d'un fonds de concours destiné au financement du projet de rénovation de la Maison du Stade.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Etudes	15 787,92 €	DETR	63 754,77 €	40%
Travaux	143 599,00 €	CR	19 126,43 €	12%
		CD	28 689,65 €	18%
		Fonds de concours intercommunal	7 969,35 €	5%
		Autofinancement communal	39 846,73 €	25%
TOTAL HT	159 386,92 €	TOTAL	159 386,92 €	

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5214-16-V ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de verser un fonds de concours de 7 969,35 € à la commune de Mirecourt ;
- autorise le Président à signer la convention avec la commune ci-jointe, fixant les principes d'attribution du fonds de concours ;
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

10. Création d'un emploi de Directeur Général Adjoint des Services

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer emploi de Directeur Général Adjoint des Services à compter du 1^{er} octobre 2020.

Madame le Président BABOUHOT prend la parole pour expliquer ce qui a présidé à sa décision de maintenir la mutualisation du poste DGS avec la commune de MIRECOURT.

Il faut premièrement savoir qu'historiquement la mutualisation avait été actée par une convention qui lie les parties à savoir la commune de MIRECOURT et la Communauté de Communes.

Cette mutualisation (services communs) concerne le DGS, le directeur des services techniques, le service comptabilité, le service informatique ainsi que le service ressources humaines.

Elle rappelle que cette convention avait été mise en place lors des transferts de compétence, avec l'accord des élus.

A l'occasion du départ en retraite de Monsieur Jean-Pierre BEGEL, s'est effectivement posée la question de maintenir cette mutualisation, étant précisé que 54% des coûts des services commun est actuellement à la charge de la Communauté de Communes et 46% à la charge de la ville.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Madame le Président a consulté Monsieur le Maire de MIRECOURT, les élus du bureau et s'est entretenue naturellement avec Monsieur Mathieu SCHICKEL qui est pressenti pour intégrer les fonctions de DGS après le départ de Monsieur BEGEL.

Après ces échanges, il lui est apparu nécessaire de maintenir cette mutualisation et avec la répartition décrite.

Même si la Communauté de Communes pouvait assumer financièrement la charge exclusive du poste, il lui est apparu plus intelligent de poursuivre les projets d'investissement et ne pas détricoter le travail entrepris précédemment.

Aucune observation n'est formulée.

11. Tableau des effectifs

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier le tableau des effectifs de la CCMD à compter du 1^{er} octobre 2020 comme suit :

Direction générale des services :

- Attaché principal : - 1
- Attaché hors classe : + 1

Secrétariat de mairie intercommunale :

- adjoint administratif contractuel à temps non complet (5h hebdomadaires) : - 1
- adjoint administratif titulaire à temps non complet (15h hebdomadaires) : + 1

12. Tableau des régimes indemnitaires

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de modifier le tableau des régimes indemnitaires de la CCMD à compter du 1^{er} octobre 2020 comme suit : intégration des agents de la filière technique (techniciens et ingénieurs) au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

13. Questions et informations diverses

Madame le Président BABOUHOT rappelle que, lors du Conseil Syndical du SCOT du 21 septembre 2020, Monsieur Michel HEINRICH a été réélu président du SCOT et elle-même Premier Vice-président de celui-ci. Monsieur Cyrille GAUTHIER a été élu au bureau.

Elle rappelle que la commission d'urbanisme se réunit le 23 septembre 2020 et qu'il sera revenu vers les élus concernant la problématique du SCOT.

Monsieur Gérard NOEL critique l'envoi par le SCOT de divers affiches et flyers à l'aide d'un énorme carton en relevant que le discours du SCOT sur l'écologie n'était pas en concordance avec ses actes.

Monsieur le Vice-président Jean VAUBOURG indique qu'à son avis, plus de 150 m³ de carton ont été gâchés pour envoyer ces flyers.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Plusieurs membres de la Communauté de Communes ont rappelé qu'ils avaient fait la démarche de téléphoner auprès du SCOT pour préciser leur mécontentement.

Monsieur Serge RENAUD demande que la communication se fasse le plus souvent possible par fichier numérique.

Il est rappelé l'organisation de la marche rose sur MIRECOURT et Madame le Président précise que nous avons besoin de signaleurs et fait appel à candidature.

A l'occasion d'une question de Monsieur le Maire de FRENELLE-LA-GRANDE, Madame le Président rappelle les conditions dans lesquelles il est nécessaire qu'une commune délibère afin d'éviter le transfert de compétences d'urbanisme à la Communauté de Communes et l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Calendrier prévisionnel :

Conférence des Maires : mardi 1er décembre

Conseil de communauté : mardi 8 décembre

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00.